

UNE FORET SUR LE SABLE AU BORD DE L'OCEAN ou un essai d'une histoire de la forêt des Pays de Monts

Route bordée, le long des fossés, d'un liseré continu de saules et de tamaris au léger et tremblant plumage. Un frais et fort coup de vent de mer les met en émoi, fouaille et fait écumer la masse mobile, verte, rose et argentée ; c'est l'heure de la marée haute sur la côte toute proche, il est six heures du soir ; un soleil neuf, dans le ciel décapé par le coup de vent, étincelle sur les charrauds, les bourrines blanches et vertes, le feutrage chauve du marais rissolé : tout est lumière et mouvement, limpidité saline, entrain rustaud, bousculade allègre, crinières secouées à plein poing et retroussis de linges. C'est canonnade de fête tout le long de la côte, et toute la campagne, rubans au vent et feuilles à l'envers, l'accompagne à cœur joie de ses danses pataudes, et jette son bonnet par-dessus les moulins.

Julien Gracq, Carnets du grand chemin, Corti, 1992.

1 – UN ESPACE NOUVEAU

L'installation du cordon dunaire a débuté vers 4500 ans avant notre ère : c'est sur le platier calcaire du Pont d'Yeu que se sont ancrées et développées, au cours de la transgression flamandaise, deux flèches sableuses, une flèche se développant vers le nord et une vers le sud, qui ont amorcé la formation du massif dunaire.

Toutefois l'ensemble dunaire prit la forme que nous lui connaissons aujourd'hui au XVIII^e siècle à la suite de la fermeture de l'embouchure de la Besse. La jonction de l'île de Rié et l'île de Mont se réalisa en isolant les terres, prés et marais salés qui devinrent alors l'ensemble qui forme le Marais Breton ou Marais Nord-Vendéen « où la charrue sillonne aujourd'hui des terres que la mer couvrait il y a quatre cents ans » comme l'écrit en 1906 Paul Joanne. Cette union du pays de Mont au pays de Rié se concrétisa lors de la fin de l'édification de l'ensemble dunaire, assise de la future forêt domaniale bordant l'Océan Atlantique sur 26 km.

Monts viendrait de *mons*, *montis* qui signifie en latin petite montagne, colline. Montibus est le nom de l'ancienne île où sont établies les trois communes, d'ailleurs leurs blasons comportent trois monts. Autrefois Monts s'écrivait sans S, de même que le Z de Riez est probablement un ajout de Cassini. Le nom de Riez aurait pour origine guérets, terres labourées et non ensemencées.

L'histoire de la forêt des Pays de Monts commence après les guerres de Vendée, avec le décret impérial du 14 décembre 1810 qui prescrit de prendre les mesures pour l'ensemencement, la plantation et la culture des végétaux reconnus les plus favorables à la fixation des dunes.

A l'origine de ce décret, il y a une forte volonté et un besoin impérieux de limiter l'envahissement des terres jouxtant les dunes en perpétuel mouvement afin de

protéger les populations et les cultures en fixant la côte. A Notre-Dame-de-Mont, l'église mentionnée dans une charte de 1136 est à la fin du 19^{ème} ensablée de plus de 4 mètres et dominée par des dunes très élevées et le hameau de la Fortinière est également sous le sable.

Pour ce faire, l'Empire s'inspire des travaux réalisés et réussis à grande échelle par Nicolas Brémontier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, sur le littoral des landes de Gascogne. Il semble aujourd'hui que Brémontier ait soutenu comme siens des procédés étudiés et mis en œuvre par le baron de Charleroi-Villers et surtout par le chanoine Louis-Mathieu Desbiey avant la fin du 18^{ème} siècle.

Le 7 février 1817, une ordonnance royale confie les travaux à l'Administration des Ponts et Chaussées, le règlement d'application de cette ordonnance en date du 28 septembre 1838 prescrit la remise des terrains boisés par le Service des Ponts et Chaussées au service des Eaux et Forêts dès que les semis auraient atteint l'âge de sept ans.

A cette époque, le littoral est dénudé, soumis aux vents, aux envols de sable et aux tempêtes. Les dunes sont une terre nouvelle, changeante et même mouvante, sans grande végétation. Quelques *parées*, terrains sableux protégés du vent et préparés pour la culture, et *bourrines*, habitations aux murs de terre et sable mêlés d'herbes et toits de roseaux, sont disséminées ici et là. Un maigre bétail pâture ces grands espaces. Au delà c'est une terre de marais salants ou d'élevage et de cultures.

Le pays est peu habité. Il y a alors trois communes : Saint-Hilaire-de-Riez , Saint-Jean-de-Mont et Notre-Dame-de-Mont, la commune de La Barre-de-Mont sera créée en 1853 par détachement d'une partie de Notre-Dame-de-Mont. En 1806, Saint-Hilaire-de-Riez a 1913 habitants, Saint-Jean-de-Mont compte 3050 habitants et Notre-Dame-de-Mont 2321 habitants.

Voici ce qu'écrivit le 3 novembre 1814 le Secrétaire Général à Monsieur le Préfet du département de la Vendée sur l'état des dunes :

« Depuis l'embouchure du Lay jusqu'au canal de Fromentine, qui sépare l'île de Noirmoutier du continent, la côte du département de la Vendée est hérissée de rochers escarpés, qui s'étendent quelquefois fort avant dans la mer. En arrière de cette bande de rochers, les vents d'ouest et de sud-ouest, qui soufflent avec une extrême violence, ont transporté et transportent, chaque jour du sein de la mer, une énorme quantité de sables mouvants dans quelques endroits, et particulièrement derrière les rochers les plus élevés, ces amas de sables n'ont pas une grande profondeur, et forment une plage unie ; mais sur les parties les moins escarpées de la côte, ils forment des dunes ou monticules de quinze ou vingt mètres de hauteur perpendiculaire, cette bande de sables est à peu près continue, et s'étend plus ou moins dans les terres, l'on peut estimer que sa largeur moyenne est d'un kilomètre sur cent kilomètres de longueur.

Les dunes envahissent insensiblement les terres précieuses par leur fertilité, et les progrès qu'elles ont faits depuis cinquante ans ont été assez rapides pour inspirer de jeter l'alarme à tous les propriétaires qui ont des possessions dans les voisinages ...»

L'Ingénieur en Chef Duvivier relate dans son rapport du 1^o avril 1818 sa tournée de la Pointe de l'Aiguillon jusqu'à l'île de Noirmoutier :

« ... Pendant l'été de 1817, l'Ingénieur en chef soussigné a parcouru toutes ces dunes pour connaître avec détail les ravages qu'elles occasionnent et les moyens d'y remédier. Son propre examen et les renseignements fournis par les habitants l'ont convaincu que ces sables mouvants résisteraient partout à l'action du vent par le seul appui de la végétation, si les hommes et les animaux ne détruisent pas sans

cesse ses salutaires effets. Cette observation est si vraie que vers Saint-Jean-de-Mont, des dunes autrefois couvertes de végétaux ont été dépouillées par suite du relâchement de la police dans la révolution, et restent aujourd'hui la proie des vents, tandis que dans d'autres parties de la côte, les maires sont parvenus à donner aux sables un commencement de fixité par la simple exécution des anciens règlements ...

... Entre Saint-Gilles et Saint-Jean-de-Mont, le sable cause peu de ravages ... Les dunes ne commencent qu'à la Gorge d'Oix, au delà des plaines cultivées de Saint-Hilaire-de-Riez, et à partir de cette gorge elles s'étendent le long des marais sur une grande épaisseur. Elles sont généralement fixées; leur élévation garantit contre les vents d'ouest les habitations et corps de métairies situés sur leur revers, toute l'année les troupeaux paissent sur cette côte abandonnée au premier occupant. Les premières dunes au bord de la mer commencent à se déchirer, et, malgré leur distance de la lisière des terres cultivées en deçà des marais, la violence des vents d'équinoxe parvient à y pousser le sable dont les funestes effets se font déjà sentir.

On pourrait dans les parties abritées de ces dunes qui forment des vallées humides et couvertes de végétaux cultiver des pins maritimes, des saules et d'autres arbres indiqués par le terrain. Il faudrait seulement entreprendre quelques plantations de duret sur les sables en prise au vent. Les moyens de conservation sont les seuls qu'il faille appliquer, ils consistent à interdire le pacage des animaux afin de les empêcher de ce qu'ils sont obligés de vaguer sans cesse pour trouver quelques chétives herbes qui ont peine à croître, tant le sable est devenu aride et sec ...

... Il résulte de l'exposé ci-dessus que, sur toute la côte, les dunes pourraient se fixer par des moyens simples et dispendieux ; que dès à présent on pourrait dans les parties favorables opérer des semis avec certitude de succès ; que plus tard, lorsque les dunes les plus maltraitées auront été fixées par les herbes qui croissent spontanément, on pourrait y mailler des plantations d'arbres et d'arbrisseaux ; que la sollicitude de l'administration doit se porter premièrement sur les dunes du midi de ce département et sur celles de Noirmoutier.

Douze gardes-dunes indépendamment des gardes-champêtres qui sont dans quelques communes devraient être établis dès cette année sur la côte ...

Leur dépense annuelle serait de 2000 à 2400 francs ; les gardes-champêtres exerceraient aussi la même surveillance ...

Le Conseil Général devrait voter annuellement 2000 francs ou plus pour entreprendre des plantations dans les premières années, exciter le zèle et le patriotisme des particuliers pour s'investir à une cause utile.

Les mesures devraient être concertées ; il faudrait avant tout discuter et rédiger un projet général de fixation et de plantation des dunes. Il serait bon à cet effet de s'éclairer des lumières des membres du Conseil d'Arrondissement et de l'expérience des maires des communes de la côte. En ne brusquant rien, en mettant de la suite dans les opérations et en appliquant à chaque localité les moyens qui lui sont propres, on peut être assuré d'arriver à un heureux résultat. Voici d'une manière approximative la quantité de dunes de sable qui environnent le département, savoir :

...

Entre la Gorge d'Oix et St-Jean-de-Mont	802
Entre St-Jean-de-Mont et Notre-Dame	473
Entre Notre-Dame-de-Mont et la Barre	1192
Dans l'île de Noirmoutier	
Vis-à-vis Barbâtre	618
Entre le Fiez et La Blanche	387
Total (de la Vendée)	7980

On aura une idée de cette étendue en se représentant un terrain de 6 lieues de longueur et d'une demi-lieue de largeur, la lieue ayant 5000 mètres. »

Par lettre du 12 octobre 1820, le Directeur Général prescrit à l'Administration Départementale de faire confectionner le plan des dunes du département, comme mesure préalablement nécessaire pour servir de base au règlement d'administration publique qui doit servir de guide dans cette grande entreprise.

La reconnaissance générale des dunes et l'établissement des plans, aujourd'hui conservés aux Archives départementales de la Vendée, sont réalisés en 1822 et 1823 par l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le Préfet de la Vendée, Monsieur de Curzay, présente à Monsieur le Directeur Général le plan des dunes avec un projet de règlement, « *qui renferme les vues qui m'ont paru les plus propres à atteindre le but que l'on se propose* » et à Monsieur le Directeur des Ponts et Chaussées une note explicative de ce règlement. En annexe figure un tableau des dunes par communes :

<i>Dunes fixes</i>	<i>au domaine</i>	<i>aux communes ou particuliers</i>	<i>total</i>
<i>Saint-Hilaire-de-Riez</i>	<i>73ha99a80ca</i>	<i>339ha96a38ca</i>	<i>413ha96a18ca</i>
<i>Saint-Jean-de-Mont</i>	<i>122ha22a42ca</i>	<i>504ha45a 33ca</i>	<i>626ha67a75ca</i>
<i>Notre-Dame-de-Mont</i>	<i>906ha12a30ca</i>	<i>405ha75a34ca</i>	<i>1311ha87a64ca</i>
<i>Total de la Vendée</i>	<i>1814ha69a50ca</i>	<i>2681ha50a89ca</i>	<i>4496ha14a39ca</i>
<i>Dunes mobiles</i>	<i>au domaine</i>	<i>aux communes ou particuliers</i>	<i>total</i>
<i>Saint-Hilaire-de-Riez</i>	<i>487ha40a90ca</i>	<i>175ha01a20ca</i>	<i>662ha42a10ca</i>
<i>Saint-Jean-de-Mont</i>	<i>559ha55a90ca</i>	<i>51ha00a70ca</i>	<i>610ha56a60ca</i>
<i>Notre-Dame-de-Mont</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Total de la Vendée</i>	<i>3876ha01a91ca</i>	<i>1484ha85a94ca</i>	<i>5360ha87a85ca</i>

Les dunes de Saint-Hilaire-de-Riez totalisent 1076 ha 38 a 28 ca, celles de Saint-Jean-de-Mont 1237 ha 24 a 35 ca et celles de Notre-Dame-de-Mont 1311 ha 87 a 64 ca.

Il semble qu'il faille attendre le 6 octobre 1826 pour que ce règlement soit arrêté. Le Préfet fixe un objectif d'arrêt de progression des sables sur toute l'étendue des côtes du Département de la Vendée. Le texte prévoit le régime administratif de la commission des dunes, la police et la conservation des dunes avec treize gardes des dunes, des dispositions aux propriétaires de dunes abandonnant ou conservant leur bien, des moyens financiers pour les salaires des gardes et les frais de semis et plantations.

C'est aussi, sous la Restauration, qu'une ordonnance de Louis XVIII met en place une Administration des Forêts autonome en 1820 puis qu'une deuxième crée une Ecole Forestière en 1824 et que Charles X promulgue la loi instituant le Code Forestier accompagnée de l'Ordonnance réglementaire pour son exécution en 1827.

Avant 1789, les dunes de Saint-Hilaire-de-Riez appartenaient à la Baronnie de Riez et celles de Saint-Jean-de-Mont et Notre-Dame-de-Mont appartenaient au marquisat de la Garnache. Après la Révolution, ces terrains sont souvent occupés par la population, avec ou sans titre de propriété, n'en recueillant que peu de fruit, ne pouvant pas acquitter l'impôt et engager les travaux de fixation de la dune. Les terrains occupés sont donc abandonnés à l'Etat. En 1830, les matrices cadastrales attribuent à l'Etat les grands massifs dunaires en vertu de l'article 539 du Code civil, *biens vacants et*

sans maîtres. Aujourd'hui, des talus, des vignes, des lilas et des feuillus, des petites mares nous indiquent ces parées autrefois cultivées, « *ensemencées avec des pommes de terre, des haricots, des aulx, des oignons et des échalotes* » comme le décrit un rapport d'un ingénieur des Ponts et Chaussées.

Le long (3m60 par 1m environ) et très beau plan aquarellé, conservé à l'Agence de l'Office National des Forêts à Nantes, en deux exemplaires, et aux Archives départementales de la Vendée et titré « *2^{ème} division de la carte générale des Dunes existantes dans le Département de la Vendée dressée à l'échelle de 1 à 10000 par le Géomètre en Chef du Cadastre à Bourbon-Vendée, le 9 juillet 1838* » décrit les dunes de Croix-de-Vie à Fromentine et montre les parcelles attribuées à l'Etat avec leur numérotation. La configuration de la forêt actuelle y apparaît clairement.

En 1844, dans « *Statistique ou description générale du département de la Vendée* », J.-A. Cavoleau écrit :

« *Comme le vent vient surtout de la mer, en se dirigeant sur le continent, les sables tendent à s'avancer sur les prairies et sur le sol arable, et les empiètements des dunes, dont le sol est presque sans valeur, détruisent ainsi des propriétés importantes.* »

Selon lui, les dunes ne valent rien et, étant sans usage, relèvent du désert. Pourtant de ce tas de sable va naître par la volonté des hommes une petite perle qui sera tant et tant convoitée.

Mais quand commencent les premiers travaux de fixation des dunes dans le massif des Pays de Monts et qui les réalisent ? Il est bien difficile de répondre.

Il semble qu'à Saint-Jean-de-Mont, en 1839, des crédits soient accordés pour des semis de pins maritimes et des plantations d'oyats. C'est l'échec de ces semis car ils sont recouverts de sable en hiver, mais les oyats subsistent en fixant la dune. Est-ce la première introduction du pin maritime sur la côte nord-vendéenne ?

En 1847, d'autres semis de pins maritimes auraient été fait à Saint-Jean-de-Mont.

Vers 1850, une nouvelle tentative de semis de pins maritimes est réussie à Saint-Jean-de-Mont grâce à la surveillance des gardes-dunes mais aussi avec une forte participation de la population.

Divers documents d'aménagement du massif mentionnent l'introduction du pin maritime en 1858, peut-être en 1830.

Lorsque la gestion des dunes sera confiée à l'Administration des Forêts en 1862, les boisements couvrent une surface de 400 ha.

Les semis de pins maritimes, les *sapins* comme ils sont appelés par les maraîchins, dans les dunes vont changer profondément le pays.

Le bulletin paroissial de Saint-Jean-de-Monts de juillet 1918 rapporte cette anecdote au sujet d'une habitante qui n'hésite pas à interpeller un garde forestier tout à son travail dans les années 1860 : « *Eh, Mossieu ! Ils ne nous mettront pas vite à l'ombre, les arbres que vous semez.* » Le garde ne peut que lui conseiller d'attendre quelques années pour juger le résultat.

Face parfois à l'incrédulité des habitants mais aussi avec leur soutien, leur participation et leur force de travail et ne faut-il pas ajouter une certaine obstination, les dunes vont changer d'aspect et se couvrir de végétation herbacée et la forêt occuper petit à petit tout le massif.

« *Dès que les arbres sont groupés en peuplement, on les voit perdre leur individualité pour concourir à la formation de cet être nouveau, unique que l'on appelle la forêt. Celle-ci ... fonctionne à la façon d'un organisme complexe, dans*

lequel les végétaux, l'atmosphère et le sol entrent comme facteurs. » écrit Lucien Boppe, professeur, puis directeur de l'Ecole Forestière de Nancy de 1893 à 1898, dans son Traité de Sylviculture en 1889. C'est bien un nouvel être qui est en train de naître des mains des villageois sous leurs yeux qui peut-être ne réalisent pas tout à fait ce qui se passe.

Le boisement et la fixation des dunes sont aussi une source d'activité et de revenu pour tous les gens du pays qui vivent dans la pauvreté. Tous les produits et notamment la *grainette* (les aiguilles), les *pinnes* (les pommes de pin), le bois, même de petite dimension ou de plus grande, les souches intéressent les *marâchins*, en un mot on tire profit de tout. Le coiffeur de Saint-Jean confectionnait des petits cadres avec des écailles de *pinnes* en attendant les clients.

En dehors des bourgs, les habitants se cantonnent sur la *rive*, espace de contact de la dune et du marais, du sable et du bri qui font une terre fertile. Là ils élèvent des bourrines et cultivent quelques arpents. De multiples chemins permettent, en coupant la dune, d'accéder à l'océan pour la pêche, le ramassage du goémon, le bois d'échouage et le prélèvement de galets appelé la *Pierre de côte*. La forêt de pins va condamner les moulins car le vent n'arrive plus jusqu'aux ailes avec la même puissance. Ainsi le moulin à vent du Pré Dannion est démonté et reconstruit dans le marais. La commune de Saint-Jean-de-Monts comptait 19 moulins au début du XIX^e siècle et 13 seront encore en activité à la fin du même siècle. Installés sur les *peys* (les sommets) des dunes, leurs cernes servent parfois de référence pour l'arpentage des dunes et ils sont mentionnés dans le procès-verbal du bornage de la dune domaniale.

En 1861, à Saint-Hilaire-de-Riez, il y a 2244 habitants, à Saint-Jean-de-Mont 4021 habitants, à Notre-Dame-de-Mont 1345 habitants et à La-Barre-de-Mont 1617 habitants.

Le Second Empire transfère par décret le 29 avril 1862 à l'Administration des Ponts et Chaussées la surveillance, la police et l'exploitation de la pêche dans les fleuves, les rivières et canaux navigables ou non et il confie, en échange, les travaux de fixation, d'entretien, de conservation et d'exploitation des dunes sur le littoral maritime à l'Administration des Forêts. Cette mesure nécessite, au sein de l'Administration des Forêts, l'organisation d'un service des Dunes avec 8 agents, 33 brigadiers et gardes, 41 cantonniers et 2 employés sédentaires.

Dès 1863, arrivent les premiers gardes forestiers qui s'attacheront à faire naître une forêt sur le sable. A La-Barre-de-Mont, le premier garde arrive le 1^{er} janvier 1863 pour prendre ses fonctions : 606 ha incultes et 300 ha boisés lui sont confiés. A Saint-Hilaire-de-Riez, c'est le 21 avril 1863 qu'un garde forestier cantonnier s'installe. Les dunes domaniales de Saint-Hilaire-de-Riez, qui s'étendent sur 560 ha, ne sont boisées alors que sur 10 ha. Le 28 juin 1863 a lieu l'installation du Sous Inspecteur des Sables. Le brigadier est installé à Saint-Gilles.

Le procès verbal de délimitation des dunes domaniales de Saint-Hilaire-de-Riez en date du 3 octobre 1865 est signé par les experts A. Charil des Mazures et H. de Villeneuve et le procès verbal de bornage est signé le 6 octobre 1869.

Le procès verbal de délimitation des dunes domaniales de Saint-Jean-de-Mont est daté du 3 novembre 1871 et signé par l'expert géomètre R. Normand et le procès verbal de bornage est signé le 15 octobre 1873.

Pour les dunes domaniales de Notre-Dame-de-Mont, le procès verbal de délimitation des dunes domaniales en date du 8 juin 1874 est dressé et signé par l'expert géomètre R. Normand et le procès verbal de bornage est signé le 23 juillet 1875.

Le procès verbal de délimitation des dunes domaniales de La Barre-de-Mont en date du 18 mai 1875 est dressé et signé par l'expert géomètre R. Normand et le procès verbal de bornage est signé le 2 avril 1876.

Les contenances sont arrêtées à 588 ha 19 a 30 ca à Saint-Hilaire, 916 ha 39 a 50 ca à Saint-Jean, 484 ha 74 a 97 ca à Notre-dame et 604 ha 74 a 80 ca à La Barre. La surface totale du massif domaniale est donc de 2594 ha 8 a 57 ca.

Ces documents sont conservés à l'Agence des Pays de la Loire à Nantes. Une assez grande partie de ces bornages sont d'ailleurs encore en vigueur. Il apparaît aussi que le massif, dans son ensemble, est bien constitué par les parcelles cadastrales du plan de 1838 mises à part quelques moindres modifications.

La maison forestière du Grand Bois est construite en 1864 et le procès-verbal de réception est signée le 14 juin 1865. Conçue pour loger le brigadier, cette maison est la seule pourvue d'un étage où trois chambres sont tenues en ordre pour les officiers forestiers en tournée dans les dunes et les boisements du massif. Une pépinière de 22 a 23 ca est annexée à la maison. En avril 1866, l'entrepreneur Michon commence la construction de la maison forestière de la Faye où le forestier emménagera le 28 mars 1867. La maison forestière de la Bergère est construite en 1870, les maisons forestières de la Buzelière et de la Croix Gaillarde sont achevées cinq après en 1875.

Le travail de fixation des dunes commence ou continue suivant les lieux avec toujours cette préoccupation : arrêter la progression du sable, le stabiliser au plus près de l'océan, installer la végétation herbacée et ensuite semer le pin maritime. Le but final est bien alors de recouvrir la dune de la forêt protectrice. Plus de *sable blanc* ...

Les expériences et les travaux, avec leurs échecs et leurs réussites, entrepris dans les Landes de Gascogne - n'y appelle-t-on pas *arbre d'or* le pin maritime ? - depuis près d'un siècle ont montré la voie à suivre. La prospérité de cette époque et le soutien à la fois des élus et des populations permettent de mettre en œuvre ce chantier si difficile et si conséquent.

L'activité est intense : écrêtement et nivellement de dunes, bouturage d'oyats, clayonnage sur le cordon littoral, couverture de branchages, fascinage de fagots par milliers, semis *sous couverture* de pins, jusqu'à 30 kg de graines par ha, lutte contre les lapins, récolte de pommes de pin et séchage des graines ...

Un travail incessant, obstiné, souvent recommencé, jamais fini ... Un travail accompli par la population locale - jusqu'à 70 ouvriers à Saint-Hilaire - et avec son soutien. Les maraîchins prennent conscience alors de la fragilité de ce milieu dunaire et ce sentiment est encore bien marqué dans les familles très enracinées dont quelques anciens content encore quelques souvenirs ou anecdotes.

2 – NAISSANCE D'UNE FORET

Un décret du 15 décembre 1877 prononce le rattachement de l'Administration des Forêts au ministère de l'Agriculture et non plus au Ministère des Finances, comme auparavant.

La mode des bains de mer va commencer à se développer au XIX^{ème} siècle et la côte vendéenne est bien sûr concernée. Dès 1868, l'Administration des Forêts va être sollicitée pour permettre l'accès au littoral mais aussi pour céder de l'espace aménageable afin de faciliter l'accueil des premiers baigneurs et même l'installation de stations balnéaires. Il faut être au plus près de la mer mais aussi profiter des

bienfaits de l'océan et de la forêt de pins. La vue sur mer et la promenade sous les pins ...

Le 9 janvier 1909, M. Poullain, propriétaire à Sion, écrit : « *Devant mon chalet passe la route côtière et de l'autre côté de cette route, entre la mer et elle, se trouve un terrain vague de 5 mètres au plus ... Les habitants de ce pays ont la tolérance de tirer de la pierre du rocher pour leurs besoins personnels et ne s'en privent pas ; mais ils déposent sur ce terrain un amas de pierre formant de véritables constructions en pierres sèches, ce qui nuit considérablement à la vue de ma maison.* »

Il reste bien difficile de connaître toutes les vicissitudes que va vivre le massif forestier des Pays de Monts mais l'administration forestière va céder du terrain afin de satisfaire les besoins des collectivités en matière d'espaces proches de l'océan et aménageables.

Le chemin vicinal ordinaire n°1 de Saint-Jean-de-Mont à la mer, long de 1,5 km et bordé de plusieurs enclaves, est aménagé en 1868 suite à la délibération du conseil municipal du 13 octobre 1867. Il s'agit de créer un accès en tout temps à la mer mais c'est aussi « *pour attirer des Baigneurs sur notre plage sablonneuse, la plus belle, la plus vaste et la plus sûre du littoral et qui ne sont rebutés que par la difficulté de parvenir au bord de mer par un chemin sablonneux et mouvant* ».

En 1872, l'Administration des Forêts consent à céder à la commune de Saint-Jean-de-Mont près de 3 ha de dunes en bordure de l'océan de part et d'autre de la route d'accès à la mer et sur un front de 200m. Un premier lotissement est créé et une vingtaine de villas sont édifiés avant 1910. En 1873 un petit hôtel, installé dans une villa à l'initiative d'un boucher de Challans, M. Sigogneau, et tenu par son épouse Noémie, est ouvert.

En 1882, l'Inspecteur des Forêts et les gardes ouvrent les lignes d'aménagement, à l'origine des garde-feux appelés *pare-feux* aujourd'hui. Sans doute que le besoin de se situer dans cet espace et cette mosaïque de jeunes pins ainsi que la crainte de l'incendie nécessitent la division des peuplements et la création de parcelles forestières mais c'est aussi le besoin du suivi pour la gestion de la forêt et la préparation de l'aménagement du massif qui demandent d'organiser l'espace. Certaines parcelles font quelques hectares et d'autres dépassent les 300 ha.

Le premier document connu sur la gestion des dunes domaniales de Saint-Hilaire-de-Riez, de Saint-Jean-de-Mont, de Notre-Dame-de-Mont et de La Barre-de-Mont est le *Règlement spécial d'exploitation* du 20 mars 1884. Ce premier aménagement de la forêt rédigé par la 12^{ème} Commission des aménagements de l'Administration des Forêts définit, pour la période 1884–1893, trois séries confondues en une seule affectation : 1^{ère} série La Barre et Notre-Dame, 2^{ème} série Saint-Jean, 3^{ème} série Saint-Hilaire. Sur les 2600 ha, 1500 ha sont boisés. Les dunes non boisées sont placées hors règlement. Le régime sylvicole à appliquer est la futaie de pins maritimes. L'âge des bois est varié à l'intérieur même des parcelles du fait des fortunes diverses des semis. En raison de la jeunesse des peuplements, de 0 à 25 ans, il n'y a pas d'âge d'exploitabilité prévu mais des éclaircies sont prescrites à la rotation de six ans. Déjà les forestiers observent l'hétérogénéité des peuplements suivant la topographie et l'orientation, les sécheresses, la compromission des semis due au grand froid de 1879-1880, la présence de la rouille et du pissode et les dégâts du lapin.

Une note du 18 septembre 1884 met en place une nouvelle organisation locale : Etat numérique des triages de la 1^{ère} brigade de l'Inspection des Sables

1^{ère} brigade de Saint-Jean-de-Mont

nom des forêts	contenance par forêt et par triage	n° de triage
Noirmoutier	409 ha 96 a	1
La Barre-de-Mont	606 ha 03 a	2
Notre-Dame-de-Mont	484 ha 75 a	3
Saint-Jean-de-Mont	937 ha 10 a	4
Saint-Hilaire-de-Riez	581 ha 32 a	5
Noirmoutier-La Guérinière	station au cantonnier	

M. Duret étant l'Inspecteur adjoint des Forêts et M. Lallement étant le Brigadier.

Une série de plans en couleur, conservés à l'Agence à Nantes et aux Archives de la Vendée, est réalisé par l'Administration des Forêts, 24^{ème} Conservation, Vendée, service topographique en 1885 :

- Forêts domaniales de La Barre-de-Mont et de Notre-Dame-de-Mont, plan général, contenance totale 1088 h 94 a, échelle 1 à 10000, 1^{ère} feuille Forêt domaniale de La Barre de Mont, contenance 604 h 19 a et 2^{ème} feuille Forêt domaniale de Notre-Dame-de-Mont, contenance 484 h 75 a.

- Forêt domaniale de Saint-Jean-de-Mont, plan général, contenance totale 937 h 28 a, échelle 1 à 10000, feuille n°1 et feuille n°2.

- Forêt domaniale de Saint-Hilaire-de-Riez, plan général, contenance totale 578 h 79 a, échelle 1 à 10000, feuille n°1 et feuille n°2.

La surface totale du massif domanial est de 2605 ha 01 a. Sont figurés sur ces plans les chemins encore en usage aujourd'hui et le parcellaire qui sera utilisé jusqu'à l'aménagement de 1976-1987.

Une nouveauté va bouleverser la côte : en 1878, la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat met en service une ligne ferroviaire jusqu'à Challans et, en 1881, la prolonge jusqu'à Saint-Hilaire-de-Riez et Croix-de-Vie. La rapidité et le confort de ce mode de transport feront alors croître le nombre d'estivants.

Avec l'arrivée du chemin de fer, Saint-Gilles-sur-Vie, Croix-de-Vie et Saint-Hilaire-de-Riez vont bénéficier de la vogue des bains de mer, particulièrement recommandés aux personnes anémiées. A Sion-sur-l'Océan, la construction de nombreux hôtels et pensions de famille commence. Il en est de même pour les autres communes qui bénéficient de la gare de Challans et d'un service d'autobus pour achever le voyage jusqu'à la côte. La ligne à voie étroite ouverte de Challans à Fromentine en 1896 permettra à son tour d'accéder à La Barre et aux îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Un nouveau règlement d'exploitation est établi en 1894 pour la période 1895-1902. Il constate des boisements à Notre-Dame-de-Mont. C'est un état d'assiette qui prescrit une rotation des coupes d'éclaircie à 10 ans. Il n'y a pas de régénération.

En 1901 la commune de La Barre-de-Monts compte 1555 habitants, Notre-Dame-de-Monts 1330 habitants, Saint-Jean-de-Monts 4500 habitants et Saint-Hilaire-de-Riez 3064 habitants.

Le pays, peu peuplé reste pauvre mais une longue mutation va commencer vers le tourisme qui le transformera profondément. En même temps, la dune et la forêt accompagneront cette évolution pour le meilleur et peut-être pour le moins bon.

En 1902, le règlement d'exploitation suivant est établi pour la période 1903-1910. La surface boisée a cru de 30 ha. Il est prescrit encore une rotation des coupes d'éclaircie à 10 ans par l'état d'assiette et il n'y a pas de régénération.

L'administration forestière prend le nom d'Administration des Eaux et Forêts en 1898 : l'extension des attributions de l'Administration des Forêts dans le domaine de la pêche fluviale et de la pisciculture justifie cette appellation.

En 1907, les Eaux et Forêts cèdent 9 ha 62 de dunes en 22 lots en bordure de la plage du goulet de Fromentine et, en 1914, une dizaine de villas seront bâties à La Barre-de-Monts.

Toujours en 1907, l'administration forestière cède à nouveau 6 ha de dunes domaniales à Saint-Jean-de-Monts au nord de l'allée de la plage et un nouveau lotissement privé y voit le jour. Face à la concurrence de l'Hôtel du Casino construit en 1905, la veuve Sigogneau entreprend en 1909 la construction d'un hôtel spacieux et plus confortable appelé Hôtel de la Plage qui ouvrira ses portes en 1912. La fille de Noémie, Françoise Sigogneau, héritera de l'établissement et épousera Alcide Guériteau. Cet établissement jouera un rôle majeur dans le développement de la toute jeune station balnéaire. Quelques peu mécènes, le couple Guériteau accueillait les artistes du groupe de Saint-Jean-de-Monts tout comme Armand Lainé dans son hôtel-restaurant des Voyageurs dans le bourg.

En 1911, Saint-Hilaire-de-Riez compte 3291 habitants, Saint-Jean-de-Monts 4797 habitants, Notre-Dame-de-Monts 1336 habitants et à La-Barre-de-Monts 1646 habitants.

Quand éclate la Première Guerre mondiale, le quartier de la plage à Saint-Jean compte outre ses trois hôtels une centaine de *chalets*, ainsi appelle-t-on ici les maisons secondaires, occupées pendant la saison des bains. A Saint-Hilaire, en 1914, il y a vingt villas et deux hôtels tandis que La Barre compte dix villas.

Un nouveau règlement d'exploitation est établi en 1911 pour la période 1912-1929. L'état d'assiette prescrit un retour à des coupes d'éclaircie à caractère sanitaire tous les 6 ans. Il n'y a pas de régénération. C'est le premier règlement à prévoir le gemmage des pins de diamètre 35 cm et plus mais la régénération n'est pas prévue. Les *résinous* commencent la récolte de la résine dès 1912.

C'est en février 1918 que les premiers militaires américains arrivent dans la région pour installer le camp de Saint-Jean. Il s'agit d'une école de tir aérien. Un terrain d'aviation est construit sur les terrains dunaires de plusieurs fermes au Champ Gaillard à la fois sur la commune de Saint-Jean-de-Monts et celle de Saint-Hilaire-de-Riez. En complément une école d'armement est établie à la Caillauderie. Il y a de nombreux accidents : le camp est fermé et ensuite arasé en juin 1921. Le lieu sera propice pour la création d'un lotissement.

En 1920 s'engage des discussions pour l'obtention d'un terrain pour la création d'un hôpital à Saint-Jean-de-Monts qui ne sera construit qu'en 1932.

En 1922, une ligne à voie étroite de 18 km est ouverte de Bourgneuf-en-Retz à Beauvoir-sur-Mer. Le 15 juillet 1923, une ligne à voie étroite de 35 km est mise en service de La Barre-de-Monts à Croix-de-Vie et complétée en 1925 par une ligne de 31 km de Croix-de-Vie aux Sables-d'Olonne. Ce *tramway*, comme on appelle ce petit train, va améliorer le transport des personnes et des marchandises et rendre de grands services aux stations balnéaires de la côte.

En 1925, le lotissement du quartier des Demoiselles sur les dunes de 75 ha, bordant l'océan sur 1 km, propriété héritée des demoiselles Chaillou Emilie et Félicité par Valentin Guérin, va voir le jour : de là l'origine des appellations *plage des Demoiselles* et *avenue Valentin*. Ce lotissement sera relié au quartier de la Plage par l'avenue des

Demoiselles, longue de 1,5 km, aménagée sur l'emprise du chemin de ceinture de la forêt. Une première colonie de vacances s'installe en 1927 dans ce quartier. Malgré une demande d'aliénation de terrain sur une bande de 100 m de chaque côté de la route de la plage, suite à une délibération conseil municipal de Notre-Dame-de-Monts du 7 décembre 1902, renouvelée le 10 novembre 1910, ce n'est qu'en 1924 que l'administration des Eaux et Forêts cède 4 ha de dunes. Il faudra cependant attendre 1928 pour y voir la première construction. L'Hostellerie Notre-Dame est le premier établissement du lot 1 du 1^o lotissement. En 1931, une nouvelle cession de terrain pour 1,5 ha sera accordée.

Certains s'inquiète déjà de la transformation du littoral français. Paul Gruyer écrit en 1925 : « *Le temps n'est plus, en effet, pour ce beau pays, où sur ces grèves désertiques de sable fauve, l'Océan venait, solitaire, rugir ses colères ou prélasser sa rêverie. Aux bords de ses flots d'émeraude des jours de soleil, de ses vagues grises des jours pluvieux, ont cru partout, comme champignons après l'orage, des hérissements de chalets balnéaires qui, faisant litière à la sobre architecture autochtone, sont venus apporter sur cette terre lointaine de falotes visions banlieusardes.* »

Un nouveau règlement d'exploitation est établi pour la période 1930-1947. L'état d'assiette prescrit des coupes d'éclaircie tous les 6 ans. Le gemmage des pins continue à raison d'une carre pour les arbres de diamètre 30 cm à 42,5 cm et de deux carres pour les arbres de diamètre supérieur à 42,5 cm.

En 1936, à Saint-Hilaire-de-Riez, il y a 3308 habitants, à Saint-Jean-de-Monts 4826 habitants, à Notre-Dame-de-Monts 1196 habitants et à La-Barre-de-Monts 1414 habitants.

Mais les années 30 vont bousculer l'ordre des choses : la dune et la forêt vont vivre davantage au rythme des saisons touristiques estivales.

En 1932, c'est le premier camp des enfants de cheminots en forêt. La Compagnie des Chemins de fer de l'Etat, qui possède le château de la Motte à La Meilleraie-Tillay au-delà de Chantonay près de son réseau ferré, y reçoit des enfants de famille de cheminots en difficulté. En juin, les apprentis-mécaniciens viennent au château pour quinze jours de vacances. Mme Combemal, la directrice, a séjourné à Sion et elle y entraîne les plus méritants des apprentis-mécaniciens pour un court séjour au bord de mer à Saint-Hilaire desservi par le réseau ferroviaire. L'installation du camp se fait en forêt près de la maison forestière de la Faye. En 1934, un deuxième camp ouvre près de la Parée Préneau. Chaque année le groupe d'enfants grossit. Le 5 octobre 1936, il est procédé à l'arpentage des camps situés près de la Provoté et la Parée Préneau et le 18 mars 1937, les Eaux et Forêts concèdent un terrain de 1 ha 82 a 40 ca pour l'organisation d'une colonie de vacances, *le Camp Marin*. En 1938, la nationalisation des Compagnies et l'unification des réseaux donnent naissance à la Société Nationale des Chemins de Fer : les camps continuent.

Les premiers campeurs arrivent en 1933 sur le terrain aménagé par le Touring Club de France dans la forêt domaniale à Saint-Jean-de-Monts.

Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat aux Sports et à l'organisation des Loisirs auprès du ministre de la Santé publique, durant le gouvernement du Front populaire dirigé par Léon Blum, et suite aux Accords de Matignon en juin 1936 qui rendent obligatoires 12 jours, soit 2 semaines, de congés payés, favorisera l'ouverture des forêts domaniales pour accueillir les ouvriers, employés et aussi les enfants et

adolescents qui veulent voir la mer. La mise en place du billet réduit de 40% sur les transports ferroviaires permet de faciliter l'accès au littoral. Ainsi durant l'été 36, les premiers campeurs arrivent sur la côte, notamment à Sion-sur-l'Océan et à la Pège. S'y ajoutent les enfants des colonies de vacances installées en forêt ou dans les dunes privées. Cet afflux nouveau incite les Eaux et Forêts à organiser l'accueil de ces touristes jeunes et moins jeunes.

Le 28 décembre 1937, Louis de Bourmont, Inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts à La Roche-sur-Yon, établit un rapport sur un projet de cantonnement des campeurs dans les forêts domaniales du littoral vendéen, à Noirmoutier, L'Epine, La Guérinière, Barbatre, La Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez, Olonne, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard et Longeville. Dès le 25 octobre 1938, l'aménagement des Campings de la Côte Vendéenne commence : c'est simple, il s'agit de choisir un emplacement plat dans une pinède, creuser un puits et installer des cabinets en bois démontables. En décembre, l'Inspecteur-adjoint effectue d'ailleurs une tournée sur le terrain pour cet aménagement des campings. La gestion se fait directement par l'administration forestière, les gardes forestiers veillant au fonctionnement et percevant la recette due par les campeurs.

Dans le même temps, l'Administration des Eaux et Forêts autorise l'occupation des terrains de la forêt à la S.N.C.F, aux villes de Houilles, d'Argenteuil, de Gagny, et aussi aux villes de Juvisy-sur-Orge et de Vigneux-sur-Seine sur un terrain commun, pour organiser des vacances aux orphelins et enfants de cheminots et aux enfants des villes de la couronne parisienne.

Que fait-on dans la dune et la forêt ? Ci-dessous voici un exemple de ce qui est prévu en 1937 :

- Travaux en régie de l'exercice 1937 pour l'entretien des dunes littorales :

1 Travaux divers : entretien de la dune sur 25 km 500, clayonnage, écrêtement et nivellement, comblement de ventouses, plantation de gourbet

20 journées main d'œuvre 100 F = 2000 F

2 Assurances sociales : contribution de l'Etat employeur

100 x 0.50 = 50 F

Total 2050 F Crédit ramené à 1400 F

- Travaux en régie de l'exercice 1937 pour la préparation des graines de pins maritimes :

1 Manipulation : égrainage, désailage, vannage de 868 hl de cônes récoltés sur l'exercice 1936 et 32 hl de cônes en apport des coupes de l'exercice 1936

900 hl main d'œuvre 2 F = 1800 F

2 Récolte : récolte et transport à la sécherie de la Croix Gaillarde de cônes de pins maritimes en automne 1937

800 hl main d'œuvre 5 F = 4000 F

3 Couverture : couverture des tas de cônes avec bottes de gourbet, façon, transport et emploi

200 bottes de gourbet 1 F = 200 F

4 Matériel : réparations diverses au matériel

prix convenu 100 F

5 Assurances sociales : contribution de l'Etat employeur

Travail à la tâche 61 F

Total 6161 F Crédit ramené à 5800 F

Un autre détail de l'année 1938 nous est donné dans un rapport de l'Inspecteur-adjoint. La sécherie de la Croix Gaillarde avait une aire en ciment de 200 m² ; avec une aire portée à 400 m² en 1931, elle traite 750 hl de cônes par an. Elle pourrait

traiter un maximum de 1000 hl de cônes. Les graines de pins maritimes reviennent à 12 F/kg. La vente des cônes vides couvre les frais de traitement de la récolte en 1936-1937 et même permet un excédent de 2000 F à 3000 F.

Après le côté administration, voici le côté population locale. Christiane Morineau, *ine felle* de Saint Hilaire, raconte la dune :

« C'était la « dune ». Ainsi la nommait ma grand-mère en souvenir du temps où ce n'était qu'un moutonnement de vagues de sable : la grand tante Mélie ne racontait-elle pas qu'elle avait participé à la plantation des pins, dans sa jeunesse ?

C'était aussi le domaine où les femmes du bourg allaient chaque dimanche faire provision de « grainettes » et de « pines », aiguilles et pommes de pins, et de bois mort. Poussant leurs brouettes, elles devisaient gaiement « huchant », hélant les promeneurs oisifs. Certaines, qui n'avaient pas le « permis » ramassaient avec des airs de conspirateurs quelques pommes de pins qu'elles cachaient dans des sacs à provisions bien honnêtes ! Nous, les enfants, nous avons l'impression de jouer aux gendarmes et aux voleurs. Le gendarme était, bien entendu, le garde forestier supposé féroce !

Quand arrivait l'hiver, les hommes que les intempéries privaient de travail « prenaient des coupes ». Ils s'enfonçaient dans la forêt avec haches et scies et ne rentraient qu'à la nuit. Le dimanche, en famille, on allait de dune en dune, hors des sentiers familiers jusqu'à leur chantier. Nous découvrions alors une forêt inconnue, plus sombre, plus austère étendant à l'infini la houle de ses hautes cimes vertes où nous aurions bien pu nous perdre. »

Et Florimond Morineau dit Mimon, *in gas* de Sion, raconte aussi :

« On était des flibustiers dans c'temps-là. A la barbe du garde forestier, on ramassait les grainettes à pleine civière. Pas une maison à Sion ne manquait de grainettes pour allumer son feu. Le garde lui-même en possédait une quantité non négligeable.

Par contre la forêt nous envoûtait. En grimpant aux arbres, on était pire que des singes. On sautait de branche en branche. Laissant nos sabots et nos chaussettes au pied d'un pin, nous étions suffisamment agiles pour accéder à la cime pour observer les petits écureuils.

Malheureusement, il m'arriva tout jeune de me faire prendre par le garde forestier, Avec sa moto ..., il kidnappa chaussettes et sabots pour les présenter à mon père. Arrivé à la maison, je reçus une sacrée décoction qui me fit prendre plein gaz la route du lit. Je me souviens encore de la belle calotte que je pris de mon père. »

Un arboretum a été installé à Saint-Hilaire-de-Riez en 1937-1938 peut-être même un peu avant. Est-ce là qu'Edmond Bocquier, cette personnalité de Saint-Gilles, grand chercheur de la Société d'Emulation de la Vendée, aurait participé à des plantations ? Il semble que ce soit derrière la maison forestière de la Faye près du chemin des Garennes proche d'une mare qu'ont été réalisées les plantations car on y trouve un rassemblement disparate de vieux arbres : chêne pédonculé, frêne à fleurs, châtaignier, cyprès de Lambert, cyprès de l'Arizona, érable sycomore, érable champêtre... En 1938, des travaux sont prévus à Saint-Hilaire dans l'arboretum au canton de la Provoté : bêchage, élagage de plants, tuteurage de cupressus et d'insignis.

A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, Saint-Jean-de-Monts est déjà une station balnéaire qui compte 400 résidences secondaires et douze hôtels pour 4500 estivants. Saint-Hilaire-de-Riez compte 300 résidences secondaires et 7 hôtels pouvant accueillir 3000 vacanciers. A Notre-Dame-de-Monts, il y a 100 villas et 1

hôtel pour 1000 estivants. A La Barre-de-Monts, il y a 100 villas et 3 hôtels pour 1000 estivants.

Mais la guerre arrive, l'occupation... Ce n'est plus la même ambiance.

L'activité ralentit en attendant des jours meilleurs, principalement les secteurs liés au tourisme. Les campeurs et les colons ne viennent plus. La dune et la forêt passent un mauvais moment. De 1939 à 1944, des coupes multiples perturbent le cycle de développement de la forêt. L'armée allemande met en place le Mur de l'Atlantique : des chevaux de frise et des asperges de Rommel sont installés au long des plages, des blockhaus sont construits dont il subsiste encore deux exemplaires à la plage de Sion et à la plage de la Tonnelle.

La Seconde Guerre mondiale à la différence de la Première laisse des traces sur le rivage, dans les dunes et dans la forêt. Le règlement d'exploitation n'a pas été suivi bien évidemment. Des coupes multiples assises en application de la loi du 6 août 1940 ont déséquilibrés les exploitations qui étaient réglées. En 1945, il n'y a pas de coupe et, en 1947, le gemmage est arrêté.

3 – LA FORET CONVOITEE

Tout redémarre en 1946 et c'est le début d'une autre période pour la forêt domaniale de la Barre de Monts.

Les cinq villes qui avaient obtenu des droits d'occupation avec promesse de vente se réinstallent sur les terrains de la forêt. Une seule ville, Argenteuil, parvient à acquérir une parcelle du massif à Saint-Hilaire. C'est ce qui explique le long contentieux d'occupation sans titre, jusqu'en 1954-1955, des autres communes de la couronne parisienne qui vont finalement obtenir une concession d'occupation temporaire d'un immeuble domanial.

De plus l'Administration des Eaux et Forêts ne se sentant pas apte à poursuivre la mise en œuvre des campings, elle va aussi louer avec des baux aux communes les terrains des campings qui deviennent des campings municipaux.

Le 1^o octobre 1949, la Compagnie des Chemins de fer Départementaux ferme son réseau de tramways : les rails disparaissent mais il reste de nos jours les petites gares à Brem-sur-mer, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, au Pissot, à Notre-Dame-de-Monts, à La Barre-de-Monts, à Beauvoir-sur-mer ... La route peut être élargie et elle deviendra le chemin départemental n^o 38, l'artère qui maintenant dessert les quatre communes de la forêt.

Vers 1951 à Saint-Hilaire-de-Riez, les colonies de vacances en forêt domaniale sont au nombre de 9 : il y a les colonies des villes de Chaville, de Villeneuve-Saint-Georges, d'Aulnay-sous-Bois, de Saint-Denis, de Gagny, de Houilles, de Bezons, d'Argenteuil et de la S. N. C. F. La *route des colonies* est ouverte pour les desservir. Et il y a aussi la colonie de l'Institution Sainte Marie de Chavagnes-en-Paillers à Saint-Jean-de-Monts, celle du Groupe Nantes-Sud des Eclaireurs de France et celles des villes de Le Blanc-Mesnil et de Viry-Chatillon à La Barre-de-Monts. Les surfaces des terrains concédés varient mais la plupart sont de l'ordre de 15 à 20 ha, le total est de 263 ha 61 a 92 ca. Le centre de la colonie est borné et l'on rencontre encore ce bornage parfois, tout le terrain étant clôturé. Avant les années 50, les installations sont en bois et même sont parfois des bâtiments récupérés d'installations de la guerre ou d'après. Dès 1950, les bâtiments seront progressivement construits en dur, assez souvent par

des bénévoles de la C. G. T. ou du Parti communiste. Mais l'administration reste très vigilante sur la surface bâtie. Les puits fournissent l'eau avec parfois un château d'eau, la distribution d'électricité est vite installée. Du provisoire, les colonies, qui disparaissaient initialement hors saison, glissent progressivement vers le durable. Elles fonctionnent à plein et l'été, les sous-bois s'animent de milliers d'enfants en uniforme qui découvrent la mer et la forêt.

Un nouveau règlement est mis en place pour la période de 1951 à 1962. L'ensemble des dunes domaniales de Saint-Hilaire-de-Riez, de Saint-Jean-de-Monts, de Notre-Dame-de-Monts et de La Barre-de-Monts prend le nom de Forêt domaniale de La Barre-de-Monts. Ce règlement prévoit des *éclaircies jardinatoires par larges trouées* à la rotation de 6 ans. Comme dans les précédents, le sujet de la régénération des peuplements n'est toujours pas abordé.

En 1954, la commune de Saint-Jean-de-Monts réalise un premier échange avec l'Etat : elle acquiert 81 ha 49 a 92 et, en contre partie, elle cède des terrains qui agrandiront la forêt domaniale de Chef-Boutonne en Deux-Sèvres et Charente-Maritime. Le quartier de la Grande Plage et celui des Demoiselles se rejoignent en bordant l'océan sur 1 km. Des immeubles limités à trois étages y sont construits puis par la suite des immeubles de neuf étages. L'esplanade de la mer, souvent appelée le « *remblai de Saint Jean* », est née.

A Notre-Dame-de-Monts, le 29 octobre 1955 l'Administration des Eaux et Forêts cède 5 ha 93 a 82 ca de dune dans le quartier de la plage.

La commune de La Barre-de-Monts obtient la cession d'un terrain de 6 ha 66a 31 ca le 28 mai 1959.

En 1960, le ministre des Travaux Publics, du Transport et du Tourisme, Robert Buron inaugure le 26 juin l'avenue de la Forêt percée dans la forêt de Saint-Jean.

Le 30 décembre 1965, c'est une nouvelle cession de 5 ha pour la commune de Saint-Jean-de-Monts.

La côte nord-vendéenne, appelée aussi la « *Côte de Lumière* » par le premier syndicat d'initiative fondé par le Docteur Marcel Baudouin, attire les estivants pour ses grandes et belles plages de sable fin mais aussi pour sa grande et belle forêt de pins. Les années 60 voient s'intensifier le tourisme et l'urbanisation sur le littoral à qui mieux mieux. Les campings se multiplient, les colonies fonctionnent à plein, les maisons et autres constructions sortent de terre, les routes sont élargies ou créées. On compte, en 1962, 1099 résidences secondaires à Saint-Hilaire, 836 à Saint-Jean, 539 à Notre-Dame-de-Monts et 354 à La Barre-de-Monts. En conséquence la dune et la forêt, tant privée que domaniale, sont convoitées et grignotées. Un inspecteur des Eaux et Forêts écrit à cette époque qu'une route bleue de Fromentine à Saint-Jean permettrait de stabiliser la dune. De fait, il semble bien que les élus et décideurs, urbanistes et promoteurs rencontrent peu de résistance. C'est l'essor triomphal du tourisme de masse.

Dans les dunes et la forêt, pour mieux accueillir les vacanciers mais aussi les autres visiteurs, les aménagements touristiques commencent à être installées : accès aux plages, tables et bancs de pique-nique, parcs de stationnement, sentiers de découverte, pistes équestres, panneaux d'information, circuits sportifs ...

L'escalier du Pey de la Blet construit en 1966 est l'un des premiers aménagements touristiques de la forêt : le public peut ainsi accéder au sommet des Pays de Monts à 41 m au-dessus du niveau de la mer. Un *pey* ici est un pic de sable. Blet est le nom d'une famille de La Barre qui habitait une bourrine au pied du pey. D'ailleurs en 1966,

Emilie Blet vivait encore là. C'est l'épouse du grand-père de son mari qui aurait donné le nom au pic... De là-haut, elle surveillait ses vaches et ses moutons.

Un projet de règlement est étudié pour la période 1962-1975 mais il n'a jamais été signé. Dès 1962, sans aménagement, la gestion de la forêt se réduit à quelques coupes de pins dépérissants sur propositions spéciales annuelles. En 1968, ce sont les premières attaques de la cochenille du pin maritime (*Matsucoccus feytaudi*) sur les peuplements de pins, suivie aussitôt par l'arrivée de la chenille processionnaire (*Thaumetopoea pityocampa*). Les forestiers pratiquent alors des coupes rases de pins dépérissants par parquets de 4 à 5 ha, provoquant ainsi les premières régénérations et le rajeunissement.

La pépinière de Saint-Jean produit à cette époque tous les plants mis en place en forêt : cyprès, pins, sapins, feuillus et eucalyptus ...

La loi « Pisani » de 1964 substitue à l'Administration des Eaux et Forêts l'Office National des Forêts. Ainsi le premier janvier 1966 voit la naissance de l'O.N.F.

En 1968, la chasse est organisée en 6 baux dans le but de limiter principalement les lapins qui prolifèrent dans la dune et la forêt.

Une Déclaration d'Utilité Publique en date du 13 septembre 1968 va permettre aux communes de Saint-Jean-de-Monts et de Notre-Dame-de-Monts de s'approprier des espaces forestiers pour les urbaniser. Ces acquisitions se font au profit de la Sacom qui est une Société d'économie mixte pour l'Aménagement de la Côte de Monts, constituée par les communes de Saint-Jean-de-Monts et de Notre-Dame-de-Monts avec la Caisse de Dépôts et Consignations et la Société centrale pour l'Équipement du Territoire. A Saint-Jean, il y a trois tranches de cession : la 1^{ère} tranche cède 42 ha 42 a 41 ca le 29 août 1969, la 2^{ème} cède 18 ha 60 ca 46 a le 13 février 1972 et la 3^{ème} cède 74 ha 66 a 98 ca le 27 août 1974, soit un total de 135 ha 69 a 85 ca. Les procès-verbaux de bornage de ces terrains sont signés les 27 mars 1974 et le 12 avril 1974. Des lotissements, des immeubles en pyramide, une école, un village de vacances, un établissement de rééducation fonctionnelle et de thalassothérapie, une école de voile, un golf et bien sûr la voirie nécessaire seront réalisés dans ces terrains au nord du quartier de la plage et au bord de l'océan. Le camping du Touring Club de France, qui a dû déménager, s'installe alors à la Tonnelle sur 27 ha 94 a, un record de surface concédée, et prend le nom de camping municipal de la Tonnelle appelé aujourd'hui camping Le Dornier du nom de Georges Dornier, l'un des anciens gestionnaires vers 1950.

L'Association de Défense de l'Environnement en Vendée, et la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature qui n'apprécient pas toutes ces opérations d'aménagement et de disparition d'espaces naturels s'engagent dans des procédures judiciaires qui se terminent le 9 novembre 1979 au Conseil d'Etat par un rejet d'appel. Le 20 avril 1970, la Sacom échange 6 ha 51 a 40 en forêt de Gralas contre 6 ha de dunes à Notre-Dame-de-Monts dans le quartier de la plage.

La première pierre du pont de Noirmoutier est posée en 1969 et l'ouverture au public se fait deux ans plus tard. Pour l'emprise de la route d'accès, longue de 2,5 km, le 8 novembre 1971, le département de la Vendée échange ce terrain de 9 ha 89 a 10 ca avec un autre en forêt de Gralas. Cela change totalement l'accès à l'île de Noirmoutier qui, auparavant, n'était possible que par la chaussée submersible du Gois et par les bateaux. Avec l'embarcadère pour l'île d'Yeu et le pont pour l'île de Noirmoutier, la commune de La Barre-de-Monts peut s'appeler « *la porte des îles* ».

En 1969, le 9 avril, 4ha 50 a 58 ca sont cédés sur le territoire de Saint-Hilaire. Le 23 décembre 1969, la commune de Saint-Hilaire-de-Riez signe les baux pour la location

des terrains des campings de la Plage de Riez et des Demoiselles. Le 2 avril 1970, elle louera le terrain du Stade de la Forêt. En 1969 est réalisé aux Becs le premier programme immobilier dans les dunes privées : trois barres d'immeubles en bordure de mer. Suivront plusieurs autres programmes en 1971, 1973 et 1975 toujours dans les dunes privées des Vases, rebaptisées les Mouettes, et des Becs.

Le 4 juillet 1972, le Tour de France cycliste arrive à Saint-Jean, le 5 une étape a lieu à Saint-Hilaire dans les quartiers tout neufs des Mouettes et des Becs et le 6 le Tour partira des Mouettes. En juillet 1974, les cyclistes du Tour passeront sur la côte des Pays de Monts. Une nouvelle arrivée se fera aux Becs, le 2 juillet 1975, et le lendemain une étape refera le circuit du 5 juillet 1972.

Les grandes voies de circulation de St-Hilaire, cela sert bien aux vacanciers mais aussi au Tour de France, sont ouvertes dans le massif ou grignotent les limites : les avenues de la Forêt, des Mimosas appelée la *route des colonies* par les anciens, de la Faye, de la Pège, des Becs, de Baisse, des Bégonias. L'acte du 18 novembre 1975 régularise la situation en cédant à la commune de Saint-Hilaire-de-Riez 7 ha 05 a 93 ca pour l'extension de la voirie communale et la création de parkings près des plages.

Le 7 mars 1973, l'Association des Centres de Vacances des Travailleurs de Loire-Atlantique signe le bail pour la location du terrain du camping du Grand Corseau.

Cette période reste très marquée par le nombre de cessions, d'échanges, de concessions de tous ordres. Il apparaît que le massif n'en sort pas grandi et cet héritage reste parfois difficile à porter. En 1974, un coup de frein est donné pour cesser les concessions privatives et les concessions lourdes.

L'environnement commence à devenir une préoccupation de la société. Le public et les élus sont devenus de plus en plus sensibles à la protection du littoral et des dunes. L'intérêt de sauvegarde et de protection de ce qui n'est pas encore aménagé ou urbanisé amène à la création du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres en 1975.

A cette époque, la chasse se pratique toujours avec 4 baux mais aussi des licences collectives ou individuelles toujours pour limiter les lapins et par suite les dégradations aux arbres. Au canton des 60 Bornes à Saint-Hilaire, les chasseurs ont prélevés 180 lapins en trois jours dans un parc de 20 ha. Quelques chevreuils sont présents mais ils ne sont pas chassés.

4 – VERS L'AVENIR

Le nouvel aménagement de la forêt de 1976 est prévu pour 12 ans. Il change le nom de la forêt qui devient la forêt domaniale des Pays de Monts qui comprend alors la forêt de La Barre-de-Monts et les dunes domaniales de l'Île de Noirmoutier. Il est révélateur de l'évolution puisqu'il fixe, outre la protection du littoral, un objectif d'accueil du public.

La surface totale aménagée est de 2690 ha 43 a 12 ca mais, sur le continent, la surface est de 2288 ha 77a 29 ca. Il y a trois séries :

- une 1^{ère} série culturale de 1360 ha de futaie de pins maritimes par parquets et îlots de chênes verts avec de la régénération naturelle.
- une 2^{ème} série concédée de 447 ha de futaie de pins maritimes par parquets et de feuillus divers à la place des vieux bois dépérissants.

- une 3^{ème} série de protection de 883 ha d'entretien de la dune, de renouvellement du rideau brise-vent et essai d'essences de substitution du pin maritime.
Un nouveau parcellaire est mis en place.

En 1976, environ 420 ha sont concédés pour les campings, les colonies, les parkings et les terrains de sports ou de jeux.

En 1979, la station balnéaire de Saint-Jean a une capacité d'accueil de 60 000 personnes avec 5800 résidences secondaires, 8 hôtels, 35 campings avec 17 000 vacanciers et 30 colonies de vacances. La station balnéaire de Saint-Hilaire a une capacité d'accueil de 65 000 personnes avec 7100 résidences secondaires, 6 hôtels, 40 campings avec 18 000 vacanciers et 36 colonies de vacances. Notre-Dame compte 1660 résidences secondaires, 5 hôtels, 10 campings avec 4500 estivants et 19 colonies de vacances. La Barre compte 1150 résidences secondaires, 6 hôtels, 2 campings avec 3500 vacanciers et 3 colonies de vacances.

Mais le dépérissement du pin maritime, caractérisé par un jaunissement, des aiguilles *en parapluie* et des fructifications abondantes, allant jusqu'à la mort de l'arbre, est un problème déjà remarqué depuis longtemps. Il s'aggrave vers 1985 et dès 1988 on ne coupe plus que des pins morts ou très dépérissants, à la moyenne annuelle de 1200 stères. Le phénomène prend une telle ampleur que les scientifiques étudient la cause et le processus de cette grave crise de la forêt. Une période de recherches et d'essais permet de mieux comprendre le problème. Plusieurs facteurs sont identifiés. Le sodium et à un degré moindre le calcaire responsables du potentiel en hydrogène basique du sol sont des facteurs prédisposants. Les pluies abondantes d'hiver et de printemps libérant le sodium sont des facteurs déclenchants. L'origine génétique la position géographique et topographique, l'âge des arbres, la sylviculture, la qualité des embruns sont des facteurs aggravants sans qu'ils puissent être hiérarchisés par les recherches réalisées. Ces études ont montré que les provenances de pin maritime sont soit d'origine ibérique soit d'origine landaise et que la race landaise est plus résistante au dépérissement.

Un réseau de surveillance est organisé en installant 11 placettes : le stade de dépérissement y est observé et noté.

Deux plantations expérimentales sont réalisées : un arboretum d'élimination de 2 ha au canton de la Bergère, parcelle 24, où sont testés des eucalyptus, 13 feuillus divers, 11 pins et 5 autres résineux et un arboretum de comportement au canton des Fontenelles, parcelle 73, de 4 ha où sont testés des 2 feuillus, 3 pins et 5 autres résineux par blocs.

Des plantations de sous-étage avec des chênes verts en mélange avec diverses essences sont essayées sous les peuplements dépérissants. Les plants sont élevés dans la pépinière du Grand Bois à Saint-Jean-de-Monts qui produit plusieurs dizaines de milliers de plants par an. Elle est fermée en 2002.

Bien sûr les chênes verts progressent partout dans la forêt en s'installant dans les vides et même sous les grands pins.

La chasse au petit gibier est autorisée par la vente de licences individuelles à partir de 1985. Il s'agit surtout de limiter le nombre de lapins car l'espèce est classée nuisible dans les quatre communes de la forêt.

La loi « Littoral » de janvier 1986 en voulant préserver l'espace littoral permet de réduire les aménagements sur la côte sans toutefois les arrêter totalement.

Les dunes domaniales du massif en ont « vu de toutes les couleurs » depuis que les forestiers les soignent ou tout au moins essaient de les conserver au mieux. De multiples travaux y ont été réalisés en vue de façonner une dune-digue de type

vendéenne. Mais l'océan et les vagues, le vent et les tempêtes n'ont pas laissés la main libre aux forestiers : l'érosion marine ou l'érosion éolienne, parfois les deux conjuguées, ont contribué à un recul de la côte estimé à un mètre par an depuis 1945.

La colonie de la S.N.C.F. est à son apogée en 1977 avec une capacité annuelle d'accueil de 1440 petits et grands mais le reflux commence dans les années 80 : le mode de vacances change, le nombre de cheminots diminue, la réglementation devient plus contraignante, des investissements coûteux sont nécessaires. Des anciens des camps ont calculé qu'au moins 45000 petits et grands ont fréquenté les camps de l'Océan. En 1988, la colonie de Chaville cesse ses activités et arase les bâtiments.

La diminution des emprises concédées commence alors pour les colonies et les autres terrains sauf pour les campings qui, inversement, se modernisent et commencent l'installation de mobil-homes ou d'habitations légères de loisir.

La S.N.C.F. organise la démolition des camps à partir de mars 1990 mais reste locataire d'un petit terrain de moins d'un hectare où sont organisés des séjours hebdomadaires pour les tout petits enfants.

La colonie de Villeneuve-Saint-Georges ferme en 1994 et procède en plusieurs tranches étalées sur quatre années à la démolition des installations.

En 1994, la première piste cyclable permet de joindre Notre-Dame à La Barre. Les années suivantes verront l'aménagement de nouvelles portions d'un réseau cyclable qui permet aux estivants de se déplacer sans voiture mais aussi de découvrir la forêt autrement.

Une révision d'aménagement des 2277 ha 62 de la forêt domaniale des Pays de Monts pour la période 1996-2010 est rédigée et approuvée le 5 décembre 1995 par arrêté du directeur de l'Espace Rural et de la Forêt du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. La forêt est affectée à la protection du milieu physique et des paysages, à l'accueil du public et à la production. Il y a deux séries :

- une 1^{ère} série de 2056,73 ha traitée en futaie par parquets de pin maritime, de chêne vert et de divers résineux et feuillus.

- une 2^{ème} série de 220,89 ha classée hors cadre formée des grandes concessions.

Le dépérissement du pin maritime, la dynamique du chêne vert, la meilleure connaissance du milieu forestier orientent la forêt littorale vers plus de diversité comprenant une dune littorale riche de plantes sauvegardées et une dune boisée constituée d'un mélange d'essences résineuses et feuillues, ce qui se traduit dans le paysage par une mosaïque de formes, de couleurs et d'âges.

En 2004, la ville d'Aulnay-sous-Bois ne renouvelle pas la convention de location de terrain à usage de centre de vacances et de loisirs. Après paiement du coût des travaux de « *remise des lieux en leur état forestier primitif* », l'O.N.F. procède avec un marché à l'arasement des bâtiments et des installations.

Quelques exploitations sont réalisées mais c'est en 2004, 2005 et 2006 avec un contrat d'approvisionnement pour des coupes à l'unité de produits en trois tranches que des coupes d'amélioration sont pratiquées avec la première abatteuse entrant dans le massif. Les coupes sont poursuivies depuis en régie d'exploitation dans les parcelles en amélioration ou en régénération.

La chasse au petit gibier continue avec des licences individuelles. S'y ajoutent une licence collective pour la chasse au sanglier et une licence individuelle pour la chasse au chevreuil.

En 2009, la commune de Saint-Hilaire-de-Riez comptent 10063 habitants, Saint-Jean-de-Monts en a 7650, Notre-Dame-de-Monts 1772 et La Barre-de-Monts 2055. En saison estivale, il est couramment admis que la population atteint plus de 400000 personnes sur la Côte de Lumière.

Maintenant, dans les 2 280 ha de la forêt, le long des 17 km de dunes, les forestiers essaient de faire cohabiter l'homme - promeneur, retraité, estivant, riverain - et le milieu naturel si fragile et si rare de ce bout de Vendée. Et bien sûr de maintenir l'équilibre.

« Aujourd'hui, en se promenant dans cette dune, on a peine à imaginer une force mauvaise à l'origine de tant de douceur. Et pourtant, seule la collaboration subtile du vent et du sable, avant la poussée des herbes dures, des mousses et des pins qui ont donné au sol sa ligne définitive, a pu façonner ces vallées et ces mamelons en miniature, aux creux tièdes et discrets comme des chambres de repos, qui relèvent de la grâce enfantine d'un décor chinois. Dans les cuvettes abritées, l'air, parfumé par les œillets sauvages, doux même en hiver, est si léger qu'au pied des arbres, sous le couvert transparent, l'ombre et la lumière semblent les nuances aimables d'une même couleur. » Ainsi Jean Yole parle-t-il de la forêt dans *« Le marais de Monts »* en 1939. Il me paraît possible de penser qu'il pourrait bien écrire le même texte aujourd'hui.

Voilà un peu de l'histoire de la forêt des Pays de Monts. C'est l'histoire inachevée des hommes qui *gourbettent*, qui sèment, qui plantent et qui récoltent depuis plus de 150 ans.

Le 8 décembre 2010,
Jean-Paul Bouffet.

15° forestier à la maison forestière de la Faye, à Saint-Hilaire-de-Riez.

Nota :

Ce texte n'est que le résultat des informations collectées, des lectures faites, des rencontres et des témoignages recueillis durant mon activité de forestier en forêt des Pays de Monts et à la Faye.

Je pense qu'un travail de recherche plus approfondi est nécessaire pour compléter ce début d'histoire de la forêt des Pays de Monts, notamment pour savoir quand ont été réalisés les premiers travaux dans les dunes et quand a été introduit le pin maritime, mais aussi pour étudier l'évolution foncière qui est caractéristique des vicissitudes de ce domaine.

Sources :

- Archives diverses de l'O.N.F. au Triage de Saint-Hilaire-de-Riez et à l'Agence des Pays de la Loire à Nantes.
- Archives et documents de l'Administration des Eaux et Forêts, plans numérisés des dunes et forêts domaniales, Archives départementales de la Vendée, La Roche-sur-Yon.
- Les Eaux et Forêts du 12^o au 20^o siècle, 1987, Paris, Editions du CNRS.
- Géographie du département de la Vendée, Paul Joanne, 1906, Paris, Librairie Hachette et Cie.
- Vendée maritime, 1994, Paris, Guides Gallimard.
- Le patrimoine des communes de la Vendée, 2 tomes, 2001, Paris, Flohic éditions.
- St Jean de Monts, Histoire d'un millénaire, 2000, Mairie de Saint-Jean-de-Monts.
- Le groupe de Saint-Jean-de-Monts, deux générations d'artistes dans le marais vendéen 1892-1950, Christophe Vital, 2000, Paris, Somogy éditions d'art.
- La Vendée touristique au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles, Michel Gaucher, 1980, Les amitiés sablaises.
- L'intrusion balnéaire, les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme(1800-1945), Johan Vincent,2007, Rennes, Les Presses Universitaires de Rennes.
- Les camps d'été SNCF en forêt de Saint-Hilaire-de-Riez, Les cahiers de Rié n°4, 1999, Club Nature et Culture.
- La décolonisation en forêt domaniale des Pays de Monts, Alain Auffret et Jean-Paul Bouffet, 2008, Rendez-vous techniques n°22, O.N.F..
- Association Sud Loire Océan pour la promotion du transport public dans la région Sud Loire Océan, ASLO, à Commequiers.
- La Fédération des Amis des Chemins de fer Secondaires, FACS, trains-fr.org.